

Indice suisse des prix à la consommation (IPC)

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution générale des prix des biens et services figurant dans la consommation des ménages résidant en Suisse. Il s'agit d'un indice synthétique résultant de la moyenne pondérée d'indices élémentaires des prix de plus de quelque 220 postes de dépenses pour des marchandises et services. Cette pondération est déterminée, dans le cadre d'une enquête sur la consommation, par le poids que représentent, dans leur budget, les dépenses des ménages. L'indice des loyers fait partie de l'indice des prix à la consommation. L'IPC, calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS), a fait l'objet, depuis sa création en 1922, de 10 révisions, dont la dernière date de 2015.

Indice de l'offre totale de marchandises

L'indice des prix à la production mesure l'évolution des prix de la production indigène au premier stade de commercialisation des biens, soit au moment de leur vente par le producteur (prix départ-usine, sans TVA). L'indice comprend les prix de matières premières, de produits semi-finis, de biens de consommation et de biens d'investissement. Sont considérés aussi bien les produits écoulés dans le pays que les produits exportés. Les secteurs primaire et secondaire sont intégralement pris en compte. S'agissant du secteur des services, on relève jusqu'ici un indice des prix à la production pour la branche des transports de marchandises et, dans le cadre de l'indice des prix de la construction, pour les prestations des bureaux d'architectes et d'ingénieurs.

L'indice des prix à l'importation, dont le mode de calcul est calqué sur celui de l'indice des prix à la production, mesure l'évolution des prix de produits importés (prix franco dédouanés frontière suisse, sans la TVA).

L'indice des prix de l'offre totale est une combinaison de l'indice des prix à la production et de l'indice des prix à l'importation.

Indice des prix des transports de marchandises

Cet indice semestriel est publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le relevé des prix porte sur environ 500 communications de prix. Les entreprises interrogées communiquent chaque semestre les prix de certaines prestations de transports. Cette enquête permet de publier des indices de prix pour le transport de marchandises par rail et par route pour différentes catégories de marchandises.

Indice suisse des prix de la construction

Cet indice est élaboré par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les prix, relevés chaque semestre, sont des prix du marché pour différentes opérations de construction. Les prix sont tirés de contrats effectivement conclus.

Les résultats sont ventilés selon les sept grandes régions définies par l'OFS.

Remarque : des indices régionaux sont calculés dans les villes de Zurich, Berne et Lucerne ainsi que dans le canton de Genève.

Indice des primes d'assurance-maladie

Les primes considérées pour le calcul de l'indice sont les primes moyennes mensuelles pour un adulte âgé de 25 ans et plus avec risque accident et franchise de base. Il s'agit d'une moyenne pondérée par les effectifs des risques dans chaque région de prime. Cet indice est calculé pour chaque canton par l'Office fédéral de la santé publique. Il faut signaler que la prime moyenne considérée ne correspond pas à la prime moyenne réellement payée par les assurés, une partie ayant recours aux franchises à option. D'autre part, une partie des assurés sont affiliés par leur employeur pour le risque accident et bénéficient donc d'un rabais sur leur prime d'assurance-maladie.